

CFDT :

**Groupama
Loire Bretagne**

LA CFDT VOUS INFORME

Télétravail (Prise en charge d'un fauteuil)

A la demande des élus CFDT, la direction indique que les salariés, ayant acheté un fauteuil ergonomique avant la mise en place de l'accord Télétravail (01/01/2023), pourront prétendre à une prise en charge de 100€ sur présentation d'une facture.

Aides aux études supérieures AGRICA

AGRICA propose de nombreuses aides aux études secondaires ou supérieures. Pour les découvrir, rendez-vous sur le site AGRICA, rubrique « Actions sociales / soutien financier »

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT.

**Vous pouvez aussi nous adresser un mail
cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.com**

Vous pouvez aussi nous rejoindre sur Facebook en scannant ce QR code



Accord Mobilité durable

Le forfait mobilité durable, d'un montant de 300€, s'applique pour l'usage régulier à raison de 40 jours minimum par an, d'un ou plusieurs modes de déplacement suivants pour les trajets domicile travail :

- Vélo mécanique ou à assistance électrique limitée à 25 km/heure à hauteur de 0,25 €/km. Il peut aussi être utilisé pour l'achat d'accessoires de sécurité (antivol, casques, sonnettes, ...), les frais de réparation et d'entretien, les frais de location, l'achat de kit de transformation en vélo électrique.
- Engins de déplacement personnel motorisés ou non (trottinettes, gyropodes, monoroues, hoverboards, ...) à hauteur de 0,25 €/km
- Véhicules (électriques ou hybrides) en autopartage : Le forfait mobilités durables peut couvrir les frais d'utilisation
- Covoiturage : le forfait mobilité durable peut être mobilisé au titre de la prise en charge des frais via une plateforme spécialisée désignée par l'entreprise.
- Transports en commun (hors abonnements) : Le forfait mobilité durable peut être utilisé pour l'achat de titres de transport exclusivement en cas d'usage dans le cadre d'une formule proposée par l'opérateur via un prélèvement mensuel en fonction de l'usage (ex : Formule Libertan Sur Mesure)



Sous réserve que cela concerne des usages différents, le cumul du forfait mobilité durable avec la prise en charge des abonnements de transports publics ou de service public de location de vélo est possible dans la limite de 600€ par an et par salarié.

Non accomplissement de la journée de Solidarité

En cas de non-accomplissement de tout ou partie de la journée de solidarité à l'issue de l'année civile selon les modalités prévues, la durée restant à accomplir sera prélevée sur le droit à journées de RTT de l'année suivante, et/ou sur le solde de congés payés.

L'équivalent de la durée de la journée RTT ou de congé payé ainsi prélevée excédant la durée de la journée de solidarité à accomplir sera payée au salarié avec le bulletin de salaire du mois de février.

AUGMENTATION COLLECTIVE

MOBILISATION DE VOS
ELUS CFDT GLB LE 28/06

Cfdt: Groupama Loire Bretagne



UN DEBRAYAGE SUR
TOUS LES
DEPARTEMENTS LE 27/09

Cfdt: Groupama Loire Bretagne



+ DE 75% DES SALARIES
MOBILISES A LA CONVENTION

Cfdt: Groupama Loire Bretagne

AUGMENTATIONS
COLLECTIVES

Cfdt: Groupama Loire Bretagne



Grâce à votre mobilisation, nous avons pu engager une négociation sur les salaires et nous avons obtenu une augmentation collective de 4,5% avec un minimum de 1500€ annuel brut.

Encore bravo à toutes et à tous